



Lettre aux élus

LE MOULIN REÇOIT ET TRANSMET L'EAU ET LES SEDIMENTS DU BASSIN VERSANT

La DCE du 23 octobre 2000 (Directive Cadre Européenne) demande à chaque pays d'agir pour améliorer la qualité de son eau. Un enjeu du 21^e siècle qui fait l'unanimité. La FFAM est très attachée à la qualité de l'eau.

Depuis cette DCE, l'Etat français a décrété, sans étude scientifique probante, que ce qu'il dénomme *continuité écologique* serait la seule mesure susceptible, en restaurant l'état hydromorphologique des cours d'eau, d'améliorer la qualité de l'eau. Un diagnostic très contestable.

Rappel historique :

Les cours d'eau furent les axes du développement rural. Pendant des siècles, l'énergie apportée par l'eau a comblé les besoins des hommes... Jusqu'au milieu du 20^e siècle, les ouvrages hydrauliques souvent pluriséculaires aménagés sur les cours d'eau ont contribué à l'essor industriel de la France. En 1950, grâce à des écosystèmes riches et nourriciers, toutes les espèces piscicoles peuplaient encore en abondance nos rivières.

Ce qui a changé :

Depuis 1960, l'essor de l'agriculture intensive, le remembrement, l'érosion provoquée par des techniques invalidantes, l'accroissement de la vitesse de dévalement des eaux de surface l'utilisation massive des produits chimiques, la pollution médicamenteuse, les perturbateurs endocriniens, ont profondément altéré les écosystèmes et la qualité de l'eau.

Parallèlement, la surpêche mondiale, le braconnage, l'introduction désinvolte d'espèces exotiques extrêmement prédatrices dans les cours d'eau pour satisfaire la pêche de loisir ont contribué à sonner le glas des stocks déjà très affaiblis par les pollutions diverses.

Les incohérences des prétendus remèdes :

Il nous semble très incohérent d'avoir d'une part besoin de réserves d'eau et de prôner des « rivières sauvages » sans barrage, et d'autre part de ne jamais avoir étudié les impacts environnementaux en aval du largage des sédiments pollués sur les bouchons vaseux des estuaires, sur l'océan, sur la pérennisation des activités conchylicoles...

Il nous semble irresponsable vis à vis des générations futures de supprimer un potentiel non négligeable d'énergie électrique renouvelable bien maîtrisée et extrêmement efficace.

La rhétorique :

Le discours dogmatique, répété par les techniciens, martelé par l'ONEMA et les Agences de l'Eau n'est pas vérité. Il ne cherche qu'à recueillir votre consentement à payer. L'intime conviction de bien faire n'est pas une preuve technique et scientifique de garantie de résultat. Enfin, l'échelle des taux de subventions est une marque de partialité inadmissible (taux maximum en faveur des destructions des barrages au regard de ceux très faibles voire nuls pour leur aménagement) : il faudrait au contraire l'inverser.

**DEPENSER DES MILLIARDS D'EUROS POUR L' HYDROMORPHOLOGIE
N'AMELIORERA PAS LA QUALITE DE LEAU.**

La préservation du 3^e patrimoine de France est d'intérêt général !

- **Qui sommes-nous ?**

La Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins - FFAM, association de sauvegarde du patrimoine créée en 1977. Présidente : Annie Bouchard. www.moulinsdefrance.org .

Nous regroupons en 2013, une centaine d'Associations sur tout le territoire soit plus de 10 000 adhérents qui partagent notre diagnostic et nos inquiétudes.

- **Quelles sont nos inquiétudes ?**

L'existence de nos moulins est directement menacée par la circulaire Borloo du 25 janvier 2010, dite de « *Mise en œuvre par l'État et ses établissements publics d'un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau* ».

Nous avons introduit un recours contre cette circulaire auprès du Conseil d'État qui nous a donné partiellement raison.

- **Utilité socio-économique concrète des seuils de nos moulins hydrauliques :**

- maintien de la vie aquatique dans les biefs quand l'étiage fragilise les rivières,
- effet retardateur sur la diffusion des pollutions,
- participent au maintien des nappes phréatiques, à la pérennité des zones humides,
- amortissent et écrêtent les crues,
- contribuent pleinement à la vie économique de proximité, l'animation touristique, culturelle de la ruralité et actions pédagogiques pour les scolaires,
- s'inscrivent dans des thématiques paysagère et historique fortes,
- ancrage social unanimement apprécié.

- **Potentiel pour demain**

Aujourd'hui les moulins de France, petits producteurs d'électricité propre et renouvelable représentent l'équivalent d'une tranche nucléaire.

Demain, grâce à une technologie française performante, nous pouvons représenter l'équivalent de deux tranches nucléaires.

On continuera à déplorer la pollution de l'eau, sans que rien n'ait été amélioré.

L'effet chasse d'eau a un résultat inéluctable : il affecte l'environnement des estuaires et des océans...

La dérive est si flagrante que la ministre de l'Environnement, Mme Royal, a annoncé un recentrage de la politique de l'eau sur 4 grandes priorités dont en 1 la lutte contre les pollutions, et seulement en 3 la restauration de la continuité écologique...

- **Notre attente**

Notre volonté de respecter la préservation du patrimoine de votre circonscription, de souligner le potentiel que les moulins représentent et leur fort ancrage social.

Nous insistons pour que notre contribution au développement durable, à la transition énergétique valorisant les énergies renouvelables, puisse constituer un enrichissement des réflexions du gouvernement et du Parlement.

Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

 : ffam@moulinsdefrance.org -  : www.moulinsdefrance.org

Association de sauvegarde sans but lucratif régie par la loi 1901 déclarée à la Préfecture de Police de Paris sous le n° 77/1894
Siège social : Moulin de la Chaussée 94410 Saint-Maurice - SIRET 321 895 898 00021 - APE 913 E